

**DECRET N° 2015-524 DU 06 OCTOBRE 2015**

portant transmission à l'Assemblée nationale du projet de Loi de Règlement définitif du Budget Général de l'Etat, gestion 2014.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi organique n° 2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances ;
- Vu** l'ordonnance n° 2014-01 du 02 janvier 2014 portant loi de finances pour la gestion 2014 ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2014-571 du 07 octobre 2014 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu** le décret n° 2014-757 du 26 décembre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 2014-794 du 31 décembre 2014 portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;
- Vu** le rapport définitif sur l'exécution de la loi de finances, gestion 2014 et la déclaration générale de conformité de l'année 2014, transmis au Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation par le Président de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême (cf. lettre n° 069/CS/CC du 25 septembre 2015) ;
- Sur** proposition du Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 septembre 2015,

*[Signature]*

*[Signature]*

## **DECRETE :**

Le projet de loi portant règlement définitif du Budget de l'Etat, gestion 2014, sera présenté à l'Assemblée Nationale par le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance, le Ministre d'Etat chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation et le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions qui sont individuellement ou conjointement chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

### **EXPOSE DES MOTIFS**

- **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,**
- **Mesdames et Messieurs les honorables Députés,**

Le présent dossier qui est relatif au projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2014, décrit les conditions dans lesquelles ce budget a été exécuté et les différents résultats obtenus. Son adoption permettra :

- la constatation du résultat de l'année ;
- l'autorisation du transfert du résultat de l'année au compte permanent des Découverts du Trésor ;
- l'approbation des différences entre les réalisations et les prévisions budgétaires ;
- l'approbation des dépassements ainsi que des annulations de crédits.

Il convient de préciser que si de nos jours, les finances publiques béninoises sont régies par la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, le budget général de l'Etat, gestion 2014 a été exécuté sous l'environnement de la loi organique n°86-021 du 26 septembre 1986 relative aux lois de finances.

### **A – SITUATION ECONOMIQUE**

#### **Introduction**

La transition de 1989 du Bénin, d'un Etat marxiste-léniniste vers une démocratie pluraliste et une économie de marché a permis un changement politique fondamental et une relative stabilité politique. La démocratie s'est vue renforcée par les alternances politiques régulières. Ce qui a favorisé la libéralisation du commerce, la mise en place de nombreuses réformes économiques et la stabilisation du cadre macroéconomique.

En conséquence, il a été observé une nette amélioration de la performance économique avec la croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) atteignant une moyenne annuelle d'environ 4,3% au cours de la période allant de 1990 à 2013, comparativement à 3% sur la période de 1972 à 1989. Il faut aussi noter qu'avec cette stabilisation, la croissance est devenue beaucoup moins volatile.

Particulièrement depuis 2011, l'économie béninoise a amorcé une reprise qui se poursuit après le ralentissement observé de 2009 à 2010 en raison des effets pervers de la crise économique internationale et des inondations. Ainsi, le taux de croissance économique a dépassé la barre symbolique de 5% en s'établissant à 5,4% en 2012, 5,6% en 2013 et 5,5% en 2014.

Le niveau des dépenses publiques est resté soutenable au cours des cinq (5) dernières années grâce à une politique budgétaire prudente qui a permis de maintenir les déficits budgétaires à des niveaux raisonnables sur la période allant de 2010 à 2014.

Avant d'aborder dans les détails la situation économique nationale ayant prévalu au cours de l'année 2014, nous présenterons d'abord celles internationale puis sous-régionale.

## 1. Environnement international

L'activité économique mondiale a vu sa croissance stagner en 2014. Après un premier semestre marqué par une croissance plus faible que prévue, en raison des contre-performances observées dans la plupart des grandes économies, l'activité économique mondiale s'est inscrite dans une phase de reprise dont le rythme diffère selon les pays. La légère accélération attendue en 2014 ne s'est confirmée qu'au second semestre. Elle est essentiellement due au redressement économique que connaissent les pays anglo-saxons, notamment les Etats-Unis et le Royaume-Uni, qui semblent avoir trouvé le sentier d'une croissance robuste.

Aux Etats-Unis, le PIB réel s'est accru de 2,4% contre 2,2% en 2013. La consommation a progressé de 4,3% grâce à la baisse du prix du carburant qui a dopé le pouvoir d'achat des ménages, à l'appréciation du cours du Dollar et à la solidité du marché de l'emploi. Le taux d'inflation s'est inscrit à 0,7% à fin décembre.

Dans la zone euro, la reprise de l'activité économique se poursuit et la zone a renoué avec un taux de croissance positif, mais faible au sortir d'une année 2013 marquée par un repli de la production. Le taux de croissance de 2014 s'est établi à 0,8% contre -0,5% en 2013 et -0,6% en 2012. Ce regain de

l'activité tient essentiellement à l'élimination progressive des freins budgétaires, financiers et monétaires, notamment les progrès réalisés en matière d'assainissement budgétaire et de réformes structurelles, la poursuite de l'orientation accommodante de la politique monétaire et l'amélioration en cours des conditions de financement, qui ont eu pour conséquence de soutenir la demande intérieure.

Cependant, la faiblesse des bilans dans le secteur privé continue de peser sur la croissance et la création d'emplois. Le taux d'inflation s'est affiché à 0,2% à fin décembre.

Au Japon, le taux de croissance du PIB a affiché 0,1% contre 1,6% en 2013. Le relèvement du taux de la taxe à la consommation et la faible progression des exportations ont plombé l'activité malgré l'augmentation des dépenses publiques et la dépréciation du Yen. Pour 2015, le taux de croissance devrait s'élever à 0,6% selon le Fonds Monétaire International (FMI).

En Chine, la croissance est passée de 7,8% en 2013 à 7,4% en 2014, principalement en raison du fléchissement de la croissance de l'investissement au troisième trimestre 2014. Les mesures visant à contenir la vulnérabilité liée à la croissance rapide du crédit et de l'investissement, ont freiné aussi bien l'investissement que l'activité sur le marché immobilier, ralentissant du coup la croissance. Les prévisions du taux de croissance pour 2015, s'inscrivent dans une tendance baissière à 6,8%.

## **2. Environnement sous-régional**

Les Etats membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont enregistré des performances appréciables qui situent le taux de croissance du PIB de l'Union à 6,8% en 2014, après 5,9% en 2013, en dépit de la fragilité de la reprise à l'échelle internationale. Cette accélération est induite par l'amélioration des activités économiques dans tous les principaux secteurs, notamment les secteurs primaire et tertiaire. Le taux d'inflation, en glissement annuel, s'est situé à 0,1% à fin décembre 2014 contre un taux nul enregistré le mois précédent. Cette légère hausse traduit la compensation de la baisse des prix des produits alimentaires et du carburant dans certains pays, par l'augmentation des tarifs de l'eau et de l'électricité dans d'autres Etats membres comme le Mali et le Burkina Faso.

Le cours du coton a connu au cours du 4ème trimestre 2014, une tendance baissière par rapport au trimestre précédent. Le cours moyen du coton est donc passé de 854,77 FCFA au 3ème trimestre à 802,55 FCFA le kilogramme au dernier trimestre alors qu'il était de 934,12 FCFA plus tôt. Ce

qui équivaut à une baisse de 6,1% en variation trimestrielle et à une baisse de 14,1% en glissement annuel.

Le pétrole a connu une évolution baissière au cours du 4ème trimestre 2014 en lien avec les crises ukrainienne et irakienne. Au dernier trimestre de l'année, le prix du baril était d'une valeur moyenne de 38.683 FCFA contre 49.586 FCFA au trimestre précédent, soit une baisse de 22%. Par rapport à 2013, il est également en baisse de 24,6%. Ce fléchissement du cours du pétrole est surtout lié à l'augmentation de l'offre face à une demande en très petite progression. La hausse de l'offre est surtout liée au boom de la production d'huiles non conventionnelles en Amérique du nord (le schiste américain) et à la décision des pays membres de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) de ne pas baisser leur niveau de production, maintenant ainsi leur objectif de production inchangé.

Cette situation a poussé le Nigeria, premier producteur de pétrole en Afrique, qui tire 70% de ses revenus globaux et 90% de ses revenus en devises des exportations de pétrole, à prendre des mesures drastiques contre la dévaluation du Naira, monnaie nigériane, et la diminution du prix de référence du pétrole utilisé. Ce qui ne manquera pas d'influencer l'économie des autres pays de la sous-région.

### **3. Situation économique nationale**

Au Bénin, la reprise économique enregistrée en 2011 après deux années consécutives de ralentissement, s'est consolidée en 2012 et 2013. Mais, l'activité économique a connu un léger ralentissement en 2014 et le taux de croissance est passé de 5,6% en 2013 à 5,5% en 2014. La bonne tenue de l'activité économique sur la période de 2012 à 2014 est principalement imputable au dynamisme des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Cette amélioration a été observée dans toutes les branches à l'exception de celles du commerce, des banques et des assurances.

Le niveau de la production agricole au cours de l'année 2014 a connu un accroissement en comparaison à l'année 2013, notamment au niveau du maïs, de l'igname et du manioc. La production des céréales a connu un accroissement de 16,6% ; celle des racines et des tubercules, une hausse de 19,8%. Celle des légumineuses a connu une augmentation de 48,6% et celle des produits maraîchers, une progression de 40,4%.

S'agissant de la production cotonnière, la Cellule Nationale de Suivi des Statistiques du Coton estime une production de 350.000 tonnes pour la campagne 2014-2015 contre 307.354,8 tonnes pour la campagne précédente, soit une hausse de 14%. Cet accroissement est principalement en lien avec les

incitations accordées aux producteurs, la mise en place en quantité suffisante et à bonne date des intrants de qualité nécessaires à la production, le paiement à bonne date des producteurs et l'amélioration des conditions de stockage des intrants.

Du côté des prix, à l'exception de l'année 2012, l'inflation a été contenue dans la limite des 3% prescrite par les critères de convergence de l'UEMOA dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des Etats membres. Le taux d'inflation est ressorti à -1,1% en 2014 et à 1,0% en 2013, contre 6,7% en 2012. L'envolée des prix observée en 2012 résulte de la réduction d'environ 50% des subventions à l'essence au Nigeria en janvier 2012 avec pour corollaires, une flambée du prix de l'essence vendue dans le secteur informel au Bénin ainsi qu'une hausse des coûts de transport et des autres biens et services.

Quant à la détente des prix observée en 2013 et 2014, elle est induite principalement par la disponibilité des produits alimentaires locaux, notamment les vivriers, et la baisse des cours du pétrole sur le marché international depuis juin 2014 avec ses effets induits sur les prix du transport.

Les exportations Free On Board (FOB) ont connu une hausse de 7% de 2013 à 2014 ; ceci en relation avec la hausse de la production du coton et de la noix de cajou. Quant aux importations FOB, de 2013 à 2014, elles ont connu une régression de 3,8%. Ce léger recul est lié à la diminution en 2014, des importations de biens d'équipements pour les investissements dans le domaine de la recherche pétrolière.

En ce qui concerne les critères de convergence dans la zone UEMOA, le Bénin n'a pas pu réunir les critères de second rang à savoir le ratio "masse salariale/recettes fiscales" qui s'est établi à 45,3%, au-dessus donc de la norme communautaire de 35% au maximum et le ratio "recettes fiscales/PIB nominal" qui est de 15,8% à la fin 2014, en dessous de la norme communautaire de 20% au minimum.

Pour améliorer les contre-performances relatives aux critères de convergence, il est nécessaire de poursuivre une politique budgétaire rigoureuse en matière de dépenses et d'intensifier les efforts, surtout sur le plan de l'élargissement de l'assiette fiscale.

Sur la base des orientations économiques et en tenant compte de l'évolution prévisible de la conjoncture aux plans mondial, régional et national pour 2015, le taux de croissance devrait se consolider et est projeté à 6%. 

## **Conclusion**

La stabilité macroéconomique du Bénin a permis d'élever le taux de croissance à 3,5% en 2011 et de le maintenir au-dessus de la barre de 5%, confirmant ainsi la tendance à la reprise. Au cours de l'année 2014, l'activité économique a légèrement baissé. Mais cela pourrait s'améliorer à moyen et long termes si les efforts sont concentrés sur les réformes structurelles et sur la réorientation de la politique budgétaire en faveur des investissements productifs.

En 2014, le Bénin a été classé 13ème pays moins corrompu d'Afrique par l'ONG Transparency International et a pu respecter tous les critères de convergence de premier rang. Mais, les critères de second rang, le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales et le taux de pression fiscale, n'ont pas pu être respectés.

En outre, la difficulté des dirigeants à résoudre les différends récents liés au contrôle du secteur du coton par l'Etat va continuer à avoir un impact négatif sur la croissance et les comptes budgétaires. Egalement, il faut noter que le Bénin reste très sensible aux décisions de politique commerciale du Nigeria qui reçoit environ 80% de nos importations par les réexportations informelles.

Vu toutes ces difficultés, le maintien de la croissance exigera la mise en œuvre intégrale et rapide des réformes structurelles, y compris les mesures nécessaires pour renforcer l'administration des différentes régies financières et améliorer le climat des affaires, en facilitant le dialogue entre secteur public et secteur privé et en renforçant la confiance des investisseurs à travers la mise en œuvre des recommandations de la table ronde de Paris de juin 2014.

Il est crucial qu'une stratégie claire de gestion durable de la filière coton soit élaborée, en concertation avec l'ensemble des acteurs, afin d'assurer une rentabilité optimale de cette filière qui offre une source de revenu au tiers de la population.

Cela permettra de développer le secteur privé largement dominé par le secteur informel, de soutenir la croissance et de réduire l'incidence de la pauvreté.

Il faudra enfin poursuivre les réformes dans le secteur portuaire et au niveau des finances publiques.

## **B – SITUATION DES COMPTES DE L'ETAT DE 1960 A 1999**

Depuis la création du Trésor Public du DAHOMEY par la loi n° 61-35 du 14 août 1961, les conditions historiques, matérielles et pratiques n'ont pu être réunies pour asseoir une organisation comptable adéquate devant conduire à

une production régulière des documents comptables et des comptes de fin de gestion.

Cette insuffisance tient à deux causes fondamentales :

- la première est l'indisponibilité d'une balance de sortie consécutive à la séparation des Trésors Publics Béninois et Français en 1961 (défaut de documents matérialisant une passation de service formelle) ;
- la seconde est l'impossibilité de produire, dans ces conditions, les Comptes Généraux de l'Administration des Finances intégrant une balance d'entrée.

A cet effet, un groupe de travail a été mis sur pied au sein de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique pour procéder à la clarification des soldes anormaux de la balance générale des comptes constatés dans la période de 1991 à 1999.

Au terme des travaux de ce groupe, il a été élaboré une balance de sortie au 31 décembre 1999.

Par conséquent, le projet de loi de règlement définitif du budget de l'Etat, gestion 2014, dispose d'une balance d'entrée significative qui renforce la fiabilité des résultats à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

## **C – SITUATION BUDGETAIRE : PREVISIONS ET RESULTATS DE L'ANNEE 2014**

Cette analyse porte sur :

- les prévisions de la loi de finances, gestion 2014 ;
- l'exécution de la loi de finances, gestion 2014 ;
- le résultat de type patrimonial ;
- le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor.

### **1 – Prévisions de la loi de finances, gestion 2014**

L'ordonnance n° 2014-01 du 02 janvier 2014 portant loi de finances pour la gestion 2014 est équilibrée en ressources et en charges prévisionnelles à la somme de 1.127.502 millions de francs CFA.

En réalité, il se dégage des différentes opérations prévues par la loi de finances, gestion 2014, un solde prévisionnel qui doit être entièrement couvert

par l'utilisation de ressources intérieures exceptionnelles (emprunts obligataires + tirage FMI) pour un montant de **83.957 millions de francs CFA** et de ressources extérieures à mobiliser, à concurrence de **169.612 millions de francs CFA**, se décomposant comme suit :

- Dons Projets : ..... 81.910 millions de francs CFA ;
- Prêts Projets : ..... 54.290 millions de francs CFA ;
- Allègement de la dette : ..... 7.112 millions de francs CFA ;
- Aides budgétaires : ..... 26.300 millions de francs CFA.

Les prévisions totales des recettes de la loi de finances, gestion 2014, hormis les prévisions de ressources intérieures exceptionnelles et de ressources extérieures, s'élèvent à **873.933 millions de francs CFA** contre 796.060 millions de francs CFA pour la loi de finances, gestion 2013. Il en ressort que ces prévisions totales des recettes de la gestion 2014 ont connu une augmentation de 77.873 millions de francs CFA par rapport à la gestion 2013.

Les dépenses totales de la loi de finances, gestion 2014 sont prévues pour un montant de **1.127.502 millions de francs CFA** contre 1.044.494 millions de francs CFA pour la gestion 2013, soit une augmentation de 83.008 millions de francs CFA.

En définitive, comparée à la loi de finances de la gestion 2013, la loi de finances de la gestion 2014 est caractérisée par :

- une augmentation des recettes de 9,78% ;
- une augmentation des dépenses de 7,95% ;
- un déficit budgétaire prévisionnel de 253.569 millions de francs CFA contre 248.434 millions de francs CFA pour la loi de finances, gestion 2013.

## **2 – Exécution de la loi de finances, gestion 2014**

L'exécution de la loi de finances, gestion 2014 en recettes et en dépenses, arrêtée au 31 décembre 2014, se rapporte aux rubriques suivantes :

- recettes des régies financières ;
- dépenses ordinaires hors arriérés ;
- dépenses en capital ;
- budget du Fonds National des Retraites du Bénin ;
- budget de la Caisse Autonome d'Amortissement ;
- budget du Fonds Routier ;
- variation nette des arriérés ;
- comptes d'affectation spéciale ;

- opérations à caractère temporaire (comptes de prêt et comptes d'avance) ;
- ressources intérieures exceptionnelles ;
- ressources extérieures.

## **2.1.- Ressources**

L'application des mesures prises dans la loi de finances, gestion 2014, a permis d'avoir un taux d'exécution de 82,90%. Elles ont atteint un niveau de **934.698 millions de francs CFA** sur une prévision de 1.127.502 millions de francs CFA et se répartissent comme suit :

	(En Francs CFA)
- budget des institutions et ministères : . . . . .	<b>729.211.547.946</b>
- budget annexe (FNRB) : . . . . .	<b>24.051.475.634</b>
- budget de la CAA : . . . . .	<b>3.116.175.908</b>
- budget du Fonds Routier : . . . . .	<b>4.365.818.312</b>
- comptes d'affectation spéciale : . . . . .	<b>20.890.021.282</b>
- opérations à caractère temporaire : . . . . .	<b>693.221.056</b>
- ressources intérieures exceptionnelles . . . . .	<b>63.544.438.400</b>
- ressources extérieures . . . . .	<b>88.825.523.601</b>
<b>Total : . . . . .</b>	<b>934.698.222.139</b>

## **2.2.- Charges**

Les charges prévues pour 1.204.367 millions de francs CFA au budget de l'Etat ont été exécutées à hauteur de **932.751 millions de francs CFA**, soit un taux d'exécution de 77,45%. Elles se décomposent comme ci-après :

	(En Francs CFA)
- budget des institutions et ministères : . . . . .	<b>830.058.579.591</b>
(dont variation nette des arriérés : 11.147.860.600)	
- Fonds National des Retraites du Bénin : . . . . .	<b>60.616.574.450</b>
- Caisse Autonome d'Amortissement : . . . . .	<b>1.856.114.092</b>
- Fonds Routier : . . . . .	<b>8.365.858.784</b>
- comptes d'affectation spéciale : . . . . .	<b>28.763.667.098</b>
- opérations à caractère temporaire : . . . . .	<b>3.090.000.000</b>
<b>Total : . . . . .</b>	<b>932.750.794.015</b>

En somme, le budget de l'Etat, gestion 2014 a été exécuté en recettes à la somme de 934.698.222.139 francs CFA et, en dépenses, à 932.750.794.015 francs CFA, soit un solde excédentaire de **1.947.428.124 francs CFA**.

### **3 – Résultat de type patrimonial**

Le résultat de type patrimonial de l'année 2014 représente la différence entre les produits (classe 7) et les charges (classe 6). Il présente un solde créditeur de **10.130.878.090 francs CFA** (compte 117 « Résultat de l'année ») se décomposant comme suit :

• produits . . . . .	755 487 274 424 francs CFA
• charges . . . . .	745 356 396 334 francs CFA
• <b>solde créditeur . . . . .</b>	<b>10 130 878 090 francs CFA</b>

### **4 – Solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor**

Le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor est la somme algébrique du solde des opérations du budget des ministères et institutions d'une part, et du solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin d'autre part.

Au titre de la gestion 2014, le solde à transporter au compte permanent des Découverts du Trésor s'élève à **14.957.831.540 francs CFA** et se décompose comme suit :

• solde des opérations du Budget des Ministères et Institutions de l'Etat : . . . . .	51.522.930.356
➤ total ressources (dont ressources intérieures exceptionnelles 63.544.438.400 et ressources extérieures 88.825.523.601) . . . . .	881.581.509.947
➤ total charges (dont variation nette des arriérés : 11.147.860.600) . . . . .	830.058.579.591
• solde des opérations du Fonds National des Retraites du Bénin : . . . . .	-36.565.098.816
➤ total ressources : . . . . .	24.051.475.634
➤ total charges : . . . . .	60.616.574.450

f

0/1

Aussi, avons-nous l'honneur, **Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, Mesdames et Messieurs les Honorables Députés**, de soumettre à l'appréciation de votre auguste Assemblée, pour examen et adoption, le projet de loi portant Règlement définitif du Budget Général de l'Etat, gestion 2014.

Fait à Cotonou, le 06 octobre 2015,

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



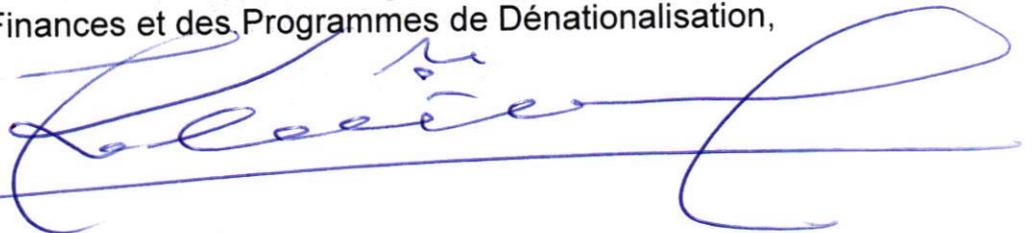
**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques  
et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,



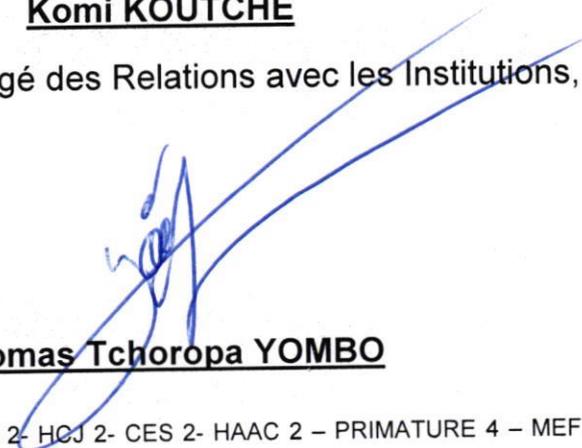
**Lionel ZINSOU**

Le Ministre d'Etat chargé de l'Economie,  
des Finances et des Programmes de Dénationalisation,



**Komi KOUTCHE**

Le Ministre Chargé des Relations avec les Institutions,



**Thomas Tchoropa YOMBO**

**Ampliations** : PR 6 - AN 86 - CC 2- CS 2- HCJ 2- CES 2- HAAC 2 – PRIMATURE 4 – MEFPD 4 – MCRI 4 -  
AUTRES MINISTERES 24 - SGG 2 –JORB 1.

